

Le procès en appel des deux policiers reconnus coupables du viol d'une jeune femme s'est ouvert ce lundi avant d'être aussitôt reporté. Le procès en appel des deux policiers reconnus coupables d'avoir violé une jeune femme, en 2012, s'est ouvert ce lundi avant d'être aussitôt reporté au 6 novembre prochain, à la demande des avocats de la victime.

L'un d'eux, le Français Martin Pradel souhaite que la justice prenne en compte le fait que le viol a été commis durant l'exercice de leurs fonctions, un facteur aggravant qui, selon lui, n'a pas été pris en compte en première instance. Les deux policiers avaient écopé de 7 ans de prison.

Lors du procès en première instance, l'avocate tunisienne et militante des droits de l'Homme, Radhia Nasraoui, s'était dite "très déçue" par le verdict et a jugé qu'il était trop "clément". Le Parquet avait fait appel en indiquant tenir "à la qualification des faits comme étant des rapports sexuels sous la contrainte avec menace d'usage de violence".

Pour rappel, les deux policiers avaient été reconnus coupables en mars d'avoir violé à tour de rôle "Meriem Ben Mohamed" (nom d'emprunt), pendant qu'un troisième agent de police conduisait le petit ami de la victime jusqu'à un distributeur pour lui extorquer de l'argent. Ce dernier avait été condamné à deux ans de prison.

Le Parquet avait tenté d'engager des poursuites pour atteinte à la pudeur contre le couple, déclenchant un vaste scandale en Tunisie et une campagne de soutien à la victime à l'étranger. Les policiers affirment avoir surpris Meriem en pleine action sexuelle avec son petit ami, à bord d'une voiture dans la banlieue de Tunis. Mais ces derniers nient l'avoir violée, accusant au contraire la jeune femme de leur avoir fait des avances.

Meriem Ben Mohamed a indiqué lundi à l'*AFP* qu'une plainte avait été déposée contre elle par les policiers pour "menaces". "Dans une interview accordée en avril 2013, j'ai dit que si justice n'était pas faite, je ne baisserais pas les bras et je ferais respecter mes droits avec mes moyens. Je me retrouve aujourd'hui accusée de menaces de mort", a-t-elle déclaré. "Non seulement je suis victime de viol, mais je suis traitée comme une coupable. Mais qu'est-il arrivé à notre justice, aux droits de l'Homme ? Je n'en peux plus", a-t-elle dit.

Source: Afrik.com